RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Votre espace professionnel

Services en ligne des professionnels

FOCUS

sur

Les téléprocédures

Modifier les identifiants de connexion

Dernière mise à jour
12/10/2026

Sommaire

1. Présentation....3
1.1 Objet de la fiche....3
1.2 À qui s'adresse ces procédures ?....3
1.3 Précision sur le champ de ces procédures....3
1.4 Étapes de ces procédures....4
1.5 Pré-requis....4
2. Accès à votre espace professionnel sur www.impots.gouv.fr....5
3. Modification de votre mot de passe....11
4. Modification de votre adresse électronique de connexion....14
4.1 Renseignement de votre nouvelle adresse électronique de connexion....15
4.2 Activation de l'espace professionnel avec la nouvelle adresse électronique de connexion...18
4.2.1 Si vous avez cliqué sur le bouton « OK », vous accédez à la suite de la procédure depuis www.impots.gouv.fr....18
4.2.2 Si vous avez cliqué sur le lien d'activation, vous accédez directement à l'écran d'activation (sans passer par les écrans ci-avant)....20
4.3 Sauvegarde des informations récapitulatives de votre espace professionnel....22
5. Modification de votre question de confiance/votre réponse....25
6. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche....27

1. Présentation

1.1 Objet de la fiche

Les usagers professionnels des téléprocédures de l'administration fiscale peuvent accéder à leurs services en ligne dans leur espace avec une adresse électronique et un mot de passe.

Un espace est accessible avec une adresse électronique et un mot de passe choisis par l'usager lors de la création de l'espace professionnel. Une question de confiance et sa réponse doivent également être choisis à ce moment-là.

L'adresse électronique, le mot de passe et la question de confiance/la réponse peuvent être modifiés par la suite grâce à la procédure « Modifier mes identifiants de connexion ».

Cette fiche[1] présente l'enchaînement des écrans de la procédure de modification des identifiants d'accès à un espace.

1.2 À qui s'adresse ces procédures ?

Cette procédure s'adresse à tout usager détenant un espace (mode simplifié ou expert) souhaitant changer l'adresse électronique et/ou le mot de passe et/ou la question de confiance/la réponse.

1.3 Précision sur le champ de ces procédures

Il n'existe pas de restriction sur les modalités de cette procédure.

Conformément aux bonnes pratiques portant sur la sécurité des applications informatiques, nous conseillons aux usagers de **modifier régulièrement le mot de passe** associé à leur espace professionnel et de ne pas utiliser un même mot de passe pour plusieurs sites internet.

⚠ **Aussi bien lors de la création de l'espace que lors de la modification ultérieure, les coordonnées doivent être soigneusement conservées (impression et/ou sauvegarde du fichier généré au format PDF).**

En effet, certaines des informations présentes sur le récapitulatif - numéro d'abonné, adresse électronique de connexion, question de confiance, etc. - sont indispensables lors de certaines opérations particulières (oubli du mot de passe, changement des identifiants, etc.).

1 L'ensemble des fiches FOCUS est disponible sur le site www.impots.gouv.fr > Connexion à l'espace professionnel > Besoin d'aide ? Accéder aux fiches pratiques.

1.4 Étapes de ces procédures

Les étapes diffèrent selon la procédure utilisée :

- sans modification de l'adresse électronique de connexion : si vous souhaitez modifier **votre mot de passe** (cf. chapitre 3. Modification de votre mot de passe) et/ou **votre question de confiance/votre réponse** (cf. chapitre 5. Modification de votre question de confiance/de votre réponse) la procédure se réalise en une unique étape.

- avec modification de l'adresse électronique de connexion : dès lors que vous souhaitez modifier **votre adresse électronique de connexion** (cf. chapitre 4. Modification de votre adresse électronique de connexion), la demande de modification aboutit à **l'envoi d'un code d'activation dans votre messagerie électronique**. Puis, vous devez **activer la modification et sauvegarder et/ou imprimer les informations récapitulatives de votre espace.**

1.5 Pré-requis

L'usager doit détenir un espace professionnel accessible par l'adresse électronique de connexion et le mot de passe préalablement choisis.

Les enchaînements des écrans de chacune des procédures seront successivement présentés.

2. Accès à votre espace professionnel sur www.impots.gouv.fr

La procédure débute par l'accès à la page d'accueil du site www.impots.gouv.fr.

Depuis un ordinateur :



Cliquez sur "Connexion à l'espace professionnel" Connexion à l'espace professionnel

Depuis un smartphone ou une tablette:

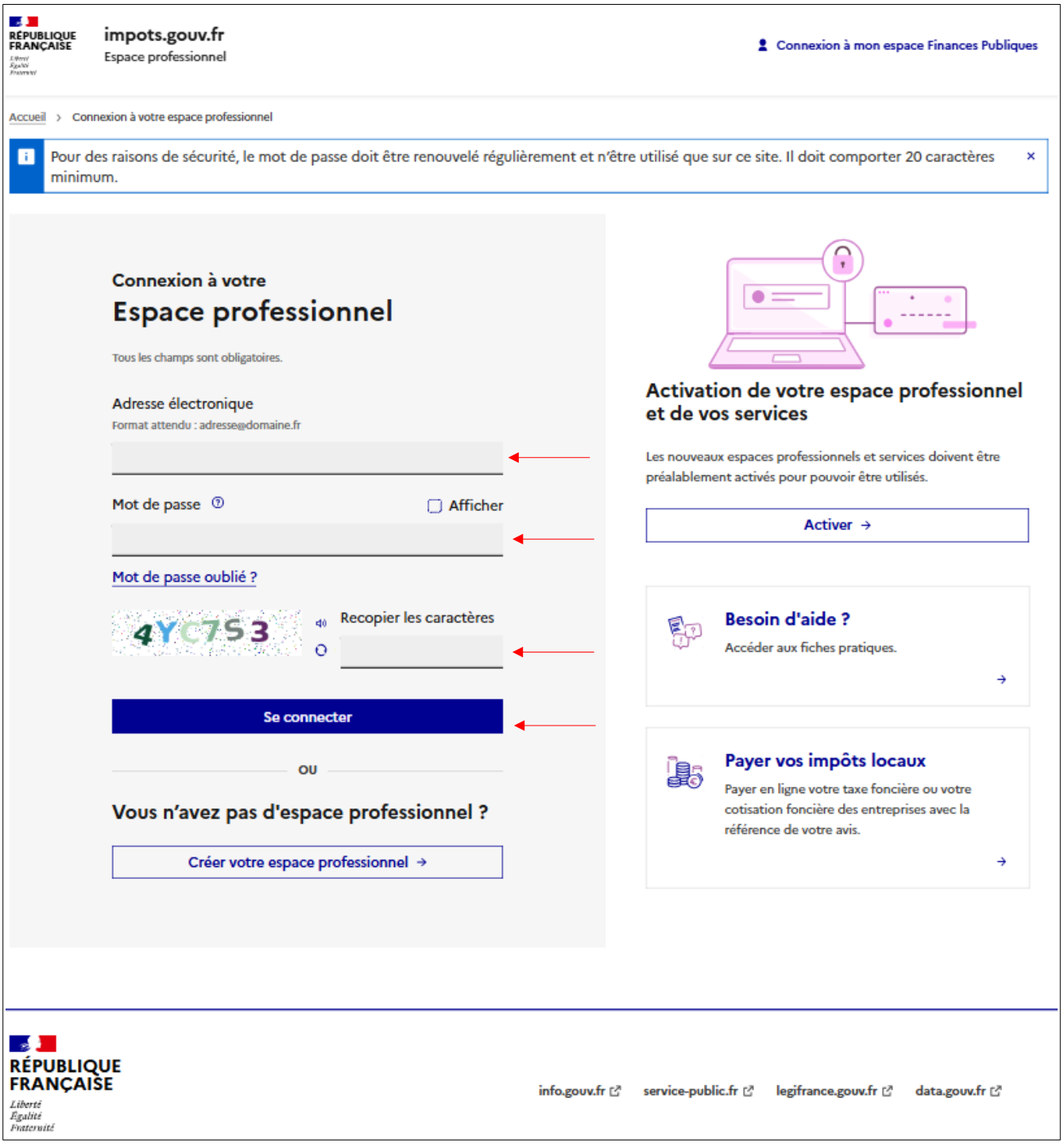


Cliquez sur le bouton "menu" ☰



Puis cliquez sur "Connexion à l'espace professionnel" Connexion à l'espace professionnel

L'écran ci-dessous vous est ensuite affiché :

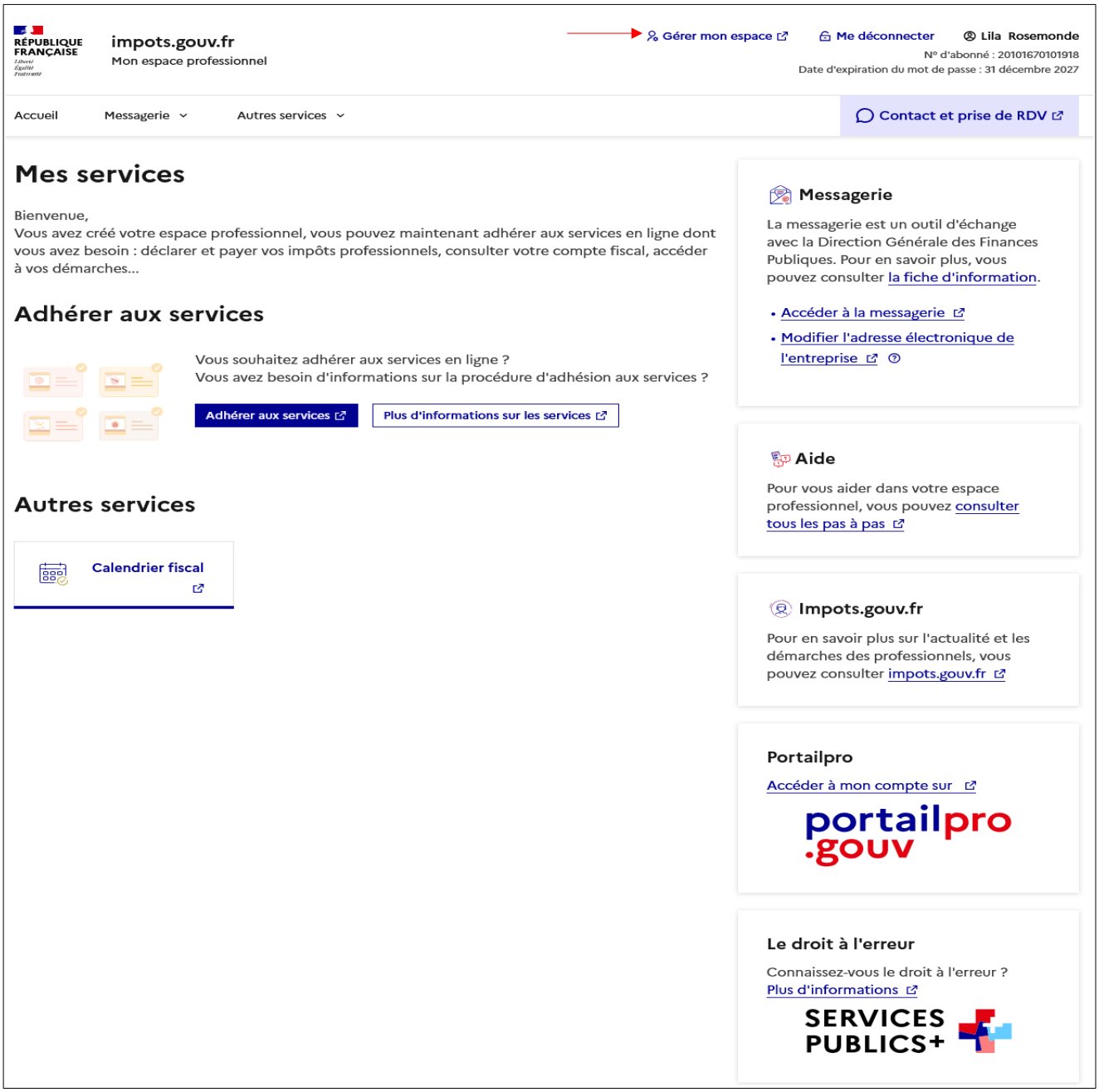


↳ Saisissez votre adresse électronique et votre mot de passe, renseignez les caractères de l'image et cliquez sur le bouton « Se connecter »

La page d'accueil de votre espace s'affiche. Trois écrans sont possibles selon que vous disposiez de services pour aucune, une seule, ou plusieurs entreprises.

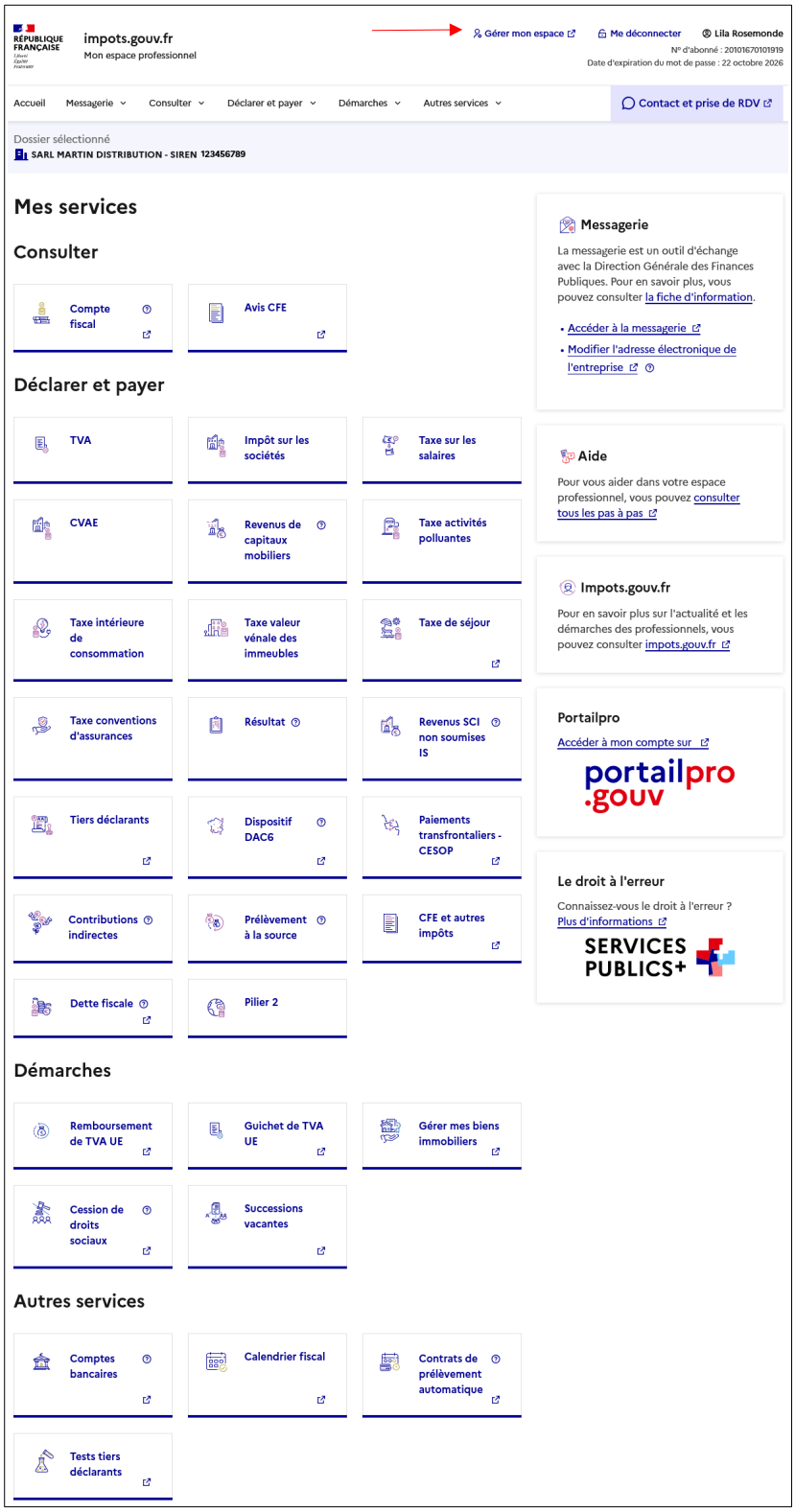
Après votre authentification, un de ces trois écrans vous sera proposé :

Écran 1 : vous ne disposez d'**aucun service**



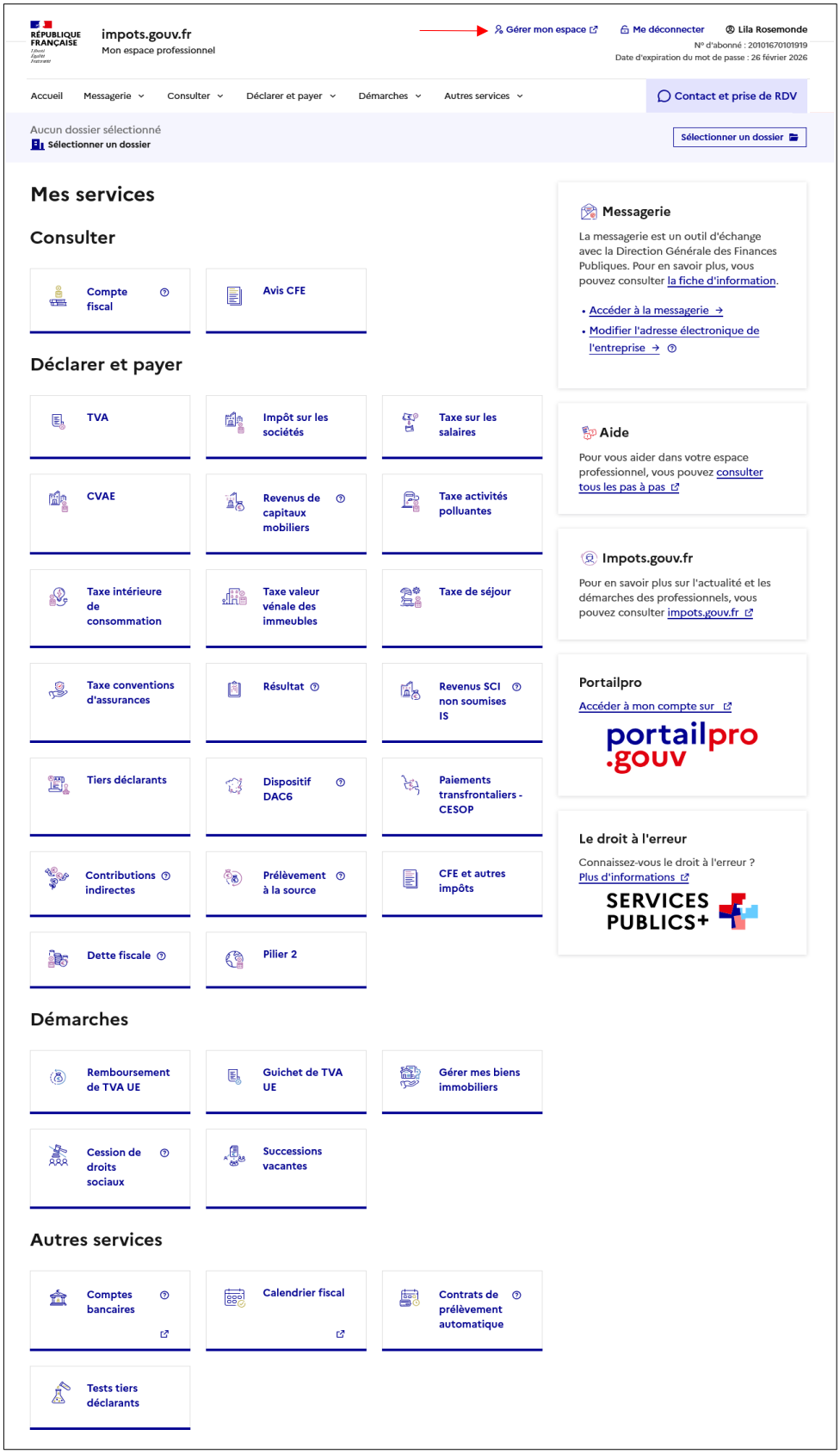
↳Cliquez sur le lien « Gérer mon espace »

Écran 2 : vous disposez de services pour **une seule entreprise** ; il vous est présenté le dossier courant avec les services associés.



↳ Cliquez sur le lien « Gérer mon espace »

Écran 3 : vous disposez déjà de services pour **plusieurs entreprises**.



Cliquez sur le lien « Gérer mon espace »

Dans tous les cas, après avoir cliqué sur le lien « Gérer mon espace », l'écran ci-dessous s'affiche :



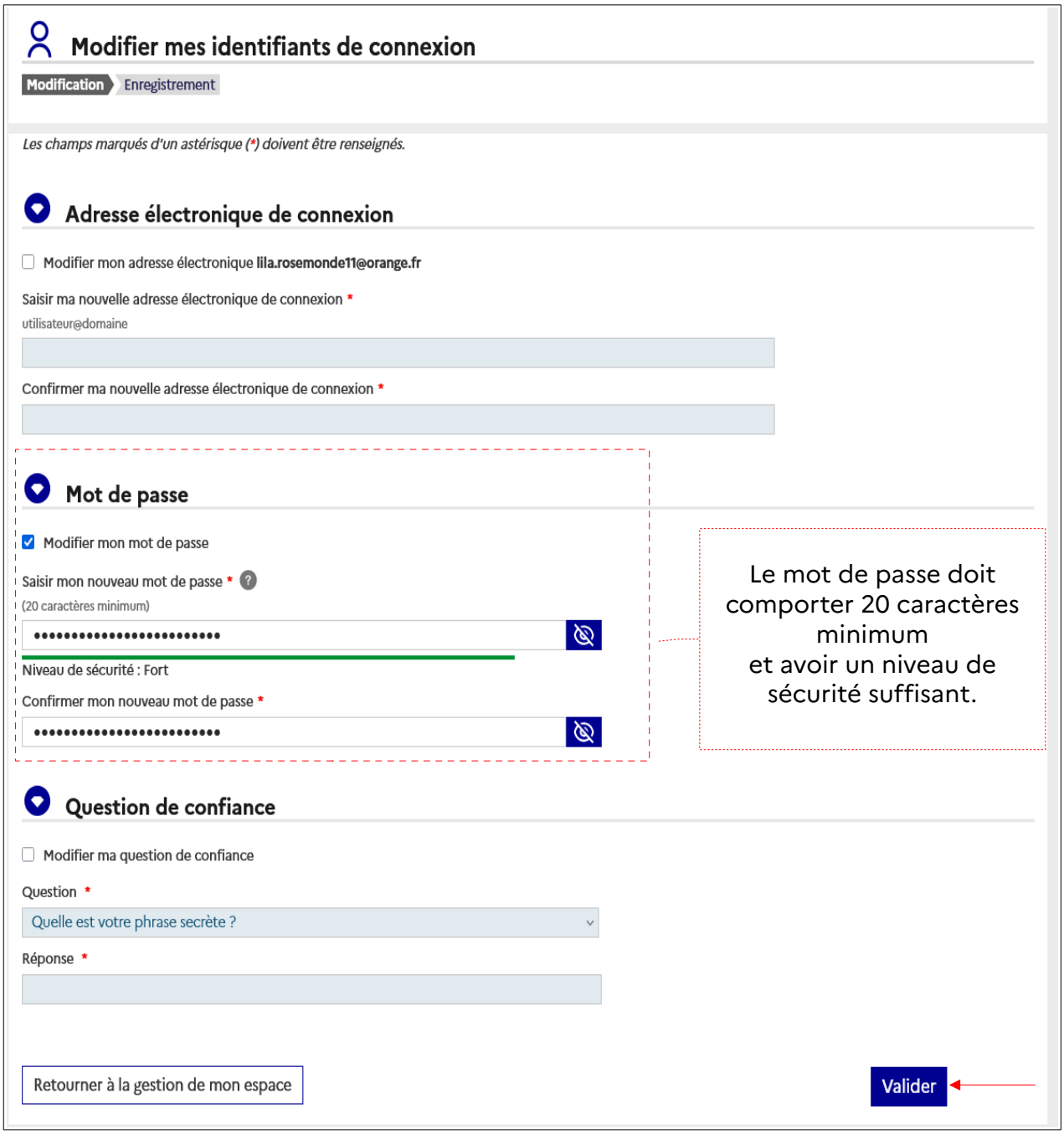
↳Cliquez sur le lien « Modifier mes identifiants de connexion » pour commencer la procédure

À partir de cette étape, la procédure à suivre est fonction de l'information que vous souhaitez modifier :

- **modifier votre mot de passe :** vous devez suivre le processus décrit dans le **chapitre 3. Modification de votre mot de passe**.
- **modifier votre adresse électronique de connexion** : vous devez suivre le processus décrit dans le **chapitre 4. Modification de votre adresse électronique de connexion**.
- **modifier votre réponse de confiance/votre réponse :** vous devez suivre le processus décrit dans le **chapitre 5. Modification de votre question de confiance/votre réponse**.

3. Modification de votre mot de passe

Vous arrivez sur l'écran qui vous permet de choisir le paramètre que vous souhaitez modifier :

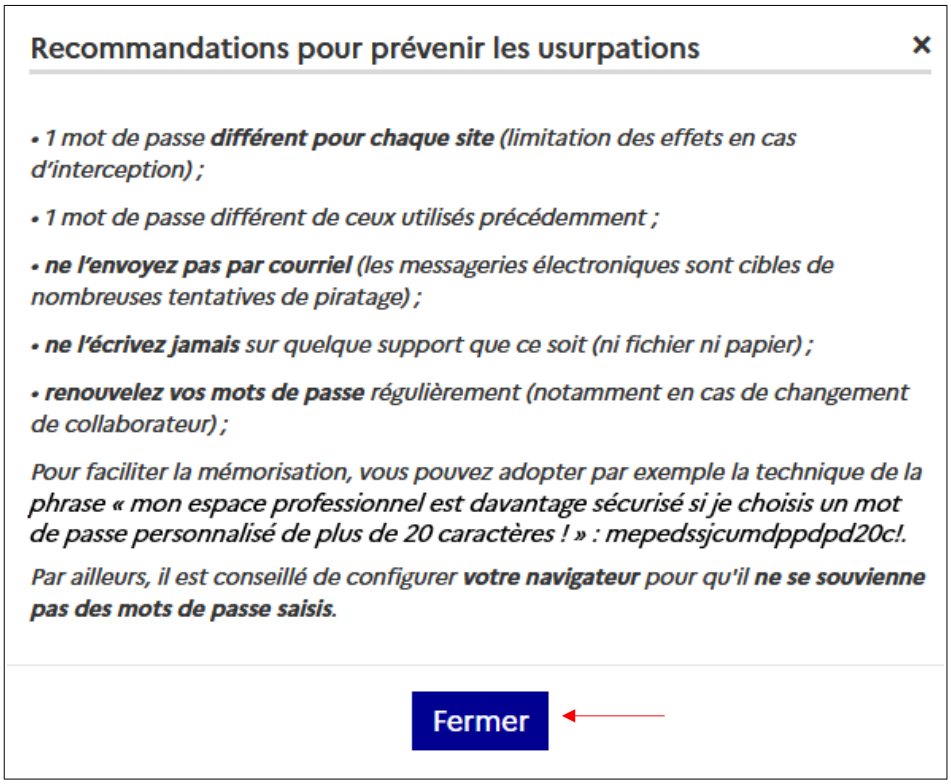


↳**Cochez la case « Modifier mon mot de passe »**

↳**Saisissez puis confirmez votre nouveau mot de passe**

↳**Cliquez sur le bouton « Valider »**

Votre nouveau mot de passe doit comporter au moins vingt caractères. Son niveau de sécurité vous est indiqué par une jauge de complexité lors de sa saisie.
Un outil proposé par la CNIL vous permet de créer un mot de passe sécurisé. Il est disponible à l'adresse *cnil.fr/fr/generer-un-mot-de-passe-solide*.



Après la validation des modifications, l'écran de confirmation vous est alors affiché :



Cliquez sur « Retourner à la gestion de mon espace » pour revenir à la page d'accueil.

Un courriel de confirmation est également envoyé dans votre boite aux lettres électronique :

Espace professionnel - Modification du mot de passe

De : ne-pas-repondre@dgfip.finances.gouv.fr

A : lila.rosemonde@orange.fr

Date : 2026-02-23 14:52:32

Bonjour,

Vous avez modifié votre mot de passe ; cette demande a bien été prise en compte.

Celui-ci est valable jusqu'au **22 février 2029**.

En cas d'oubli de votre mot de passe, vous devrez saisir votre réponse à la question de confiance.

L'Administration fiscale vous remercie de l'intérêt que vous portez à ses services.

Si vous avez une question particulière, nous vous invitons à ne pas répondre à l'adresse électronique de ce message mais à vous connecter sur notre site impots.gouv.fr où vous trouverez les réponses aux questions les plus fréquentes.

Pour votre sécurité :

- **ne répondez jamais** à un courriel vous demandant votre **numéro de carte bancaire** ou une **copie de vos pièces d'identité** ;

- ne partagez jamais vos **identifiants d'accès** à l'espace professionnel DGFiP, et pensez à **renouveler régulièrement votre mot de passe** ;

- **vérifiez toujours l'adresse de l'expéditeur des messages avant de les ouvrir**. Pour la DGFiP, la partie droite de l'adresse doit être égale à **@dgfip.finances.gouv.fr**. Sinon, il s'agit d'un message frauduleux.

Remarque : la procédure « Mot de passe oublié » permet également de modifier le mot de passe, mais s'effectue en dehors de l'espace professionnel et nécessite de connaître la réponse à la question de confiance.

FIN de la procédure de modification du mot de passe : votre mot de passe a été modifié avec succès.

Le contenu de votre espace n'est pas modifié. Ainsi, vous retrouverez tous les services en ligne dans les mêmes conditions que précédemment.

4. Modification de votre adresse électronique de connexion

La modification de l'adresse électronique de connexion (avec ou sans modification du mot de passe) se fait en 3 étapes successives pour garantir un niveau de sécurité élevé :

- La 1ère étape vous permet de **renseigner votre nouvelle adresse électronique de connexion**.

 A l'issue de cette étape, **un code d'activation** vous est envoyé par courriel pour vérifier la validité de la nouvelle adresse électronique de connexion que vous avez renseignée.

- La 2ème étape, consistant à **saisir le code d'activation** qui vous a été adressé au terme de la première étape, vous permet de valider la modification de l'adresse électronique de connexion à votre espace.

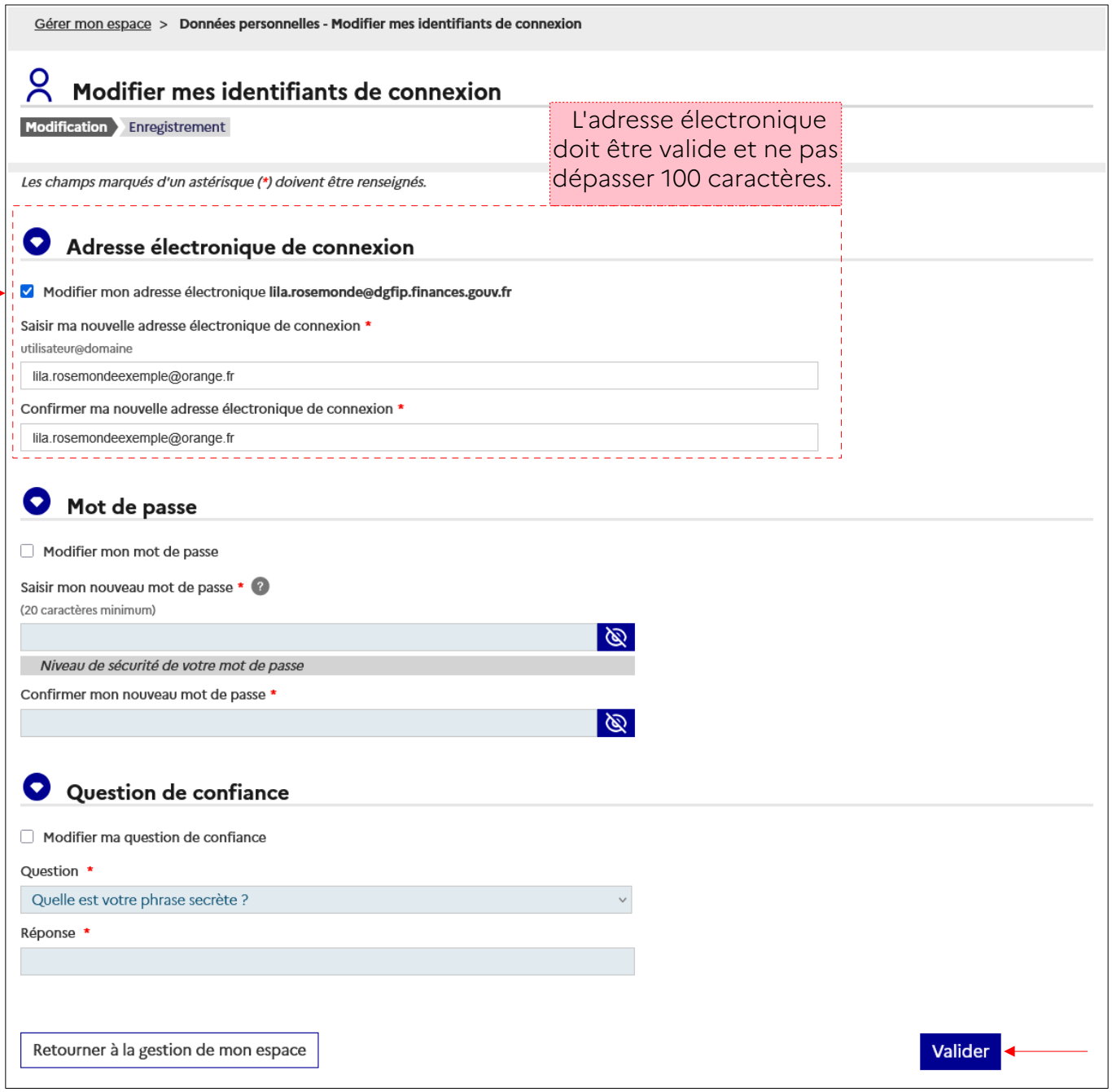
- La 3ème étape consiste à **sauvegarder les informations récapitulatives** de votre espace. Vous pourrez ensuite accéder à votre espace avec votre nouvelle adresse électronique et votre mot de passe.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES : les usagers acceptent que les données nominatives collectées lors de la phase d'inscription soient utilisées par le portail fiscal pour les informer du fonctionnement des services proposés, des modifications récentes de la législation, ou pour assurer la diffusion d'informations susceptibles de concerner leur activité professionnelle, notamment par l'envoi de courriels.

DROITS D'ACCES ET DE RECTIFICATION : par ailleurs, conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, les usagers disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les informations les concernant, et peuvent solliciter de ne plus recevoir les courriels mentionnés au point 4 en en faisant la demande par le biais de l'adresse électronique suivante : desabonnement@dgfip.finances.gouv.fr

4.1 Renseignement de votre nouvelle adresse électronique de connexion

Après avoir accédé à votre espace puis au menu de gestion de l'espace, **vous cliquez sur le lien « Modifier mes identifiants de connexion »** et vous arrivez sur l'écran qui vous permet de choisir l'identifiant que vous souhaitez modifier.

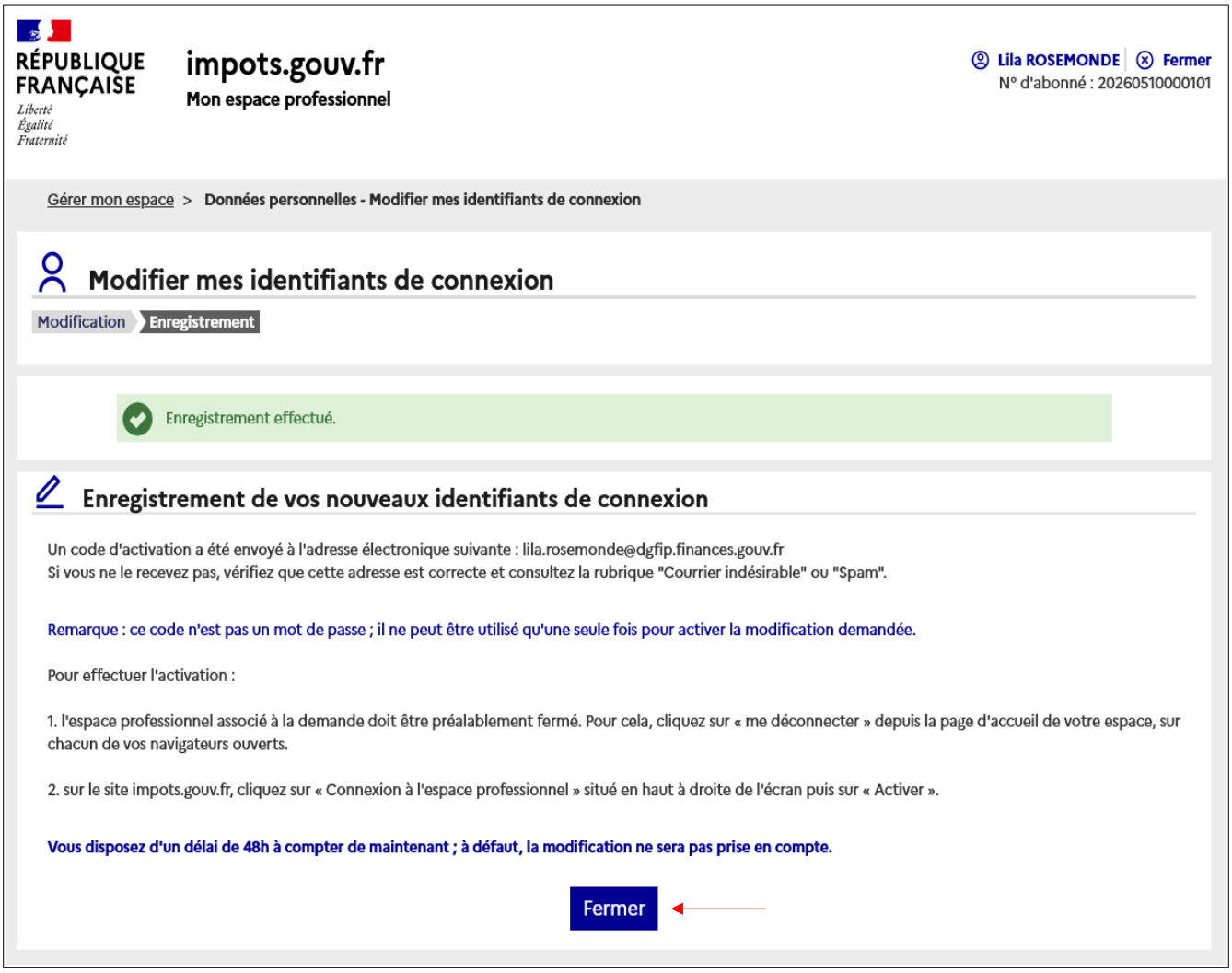


↳Cochez la case « Modifier mon adresse électronique »

↳Saisissez puis confirmez votre nouvelle adresse électronique de connexion

↳Cliquez sur le bouton « Valider »

Le système vous informe alors qu'un courriel contenant **un code d'activation** est envoyé à l'adresse électronique que vous venez de choisir comme nouvel identifiant.
En principe, cet envoi est immédiat, mais la réception peut être différée par votre gestionnaire de messagerie électronique.



Pour achever la procédure de modification de l'adresse électronique de connexion, vous devez activer votre espace au moyen du code reçu.

Pour cela :

- soit vous avez d'ores et déjà récupéré votre code d'activation dans votre messagerie électronique

↳alors cliquez directement sur le lien « Activez votre espace abonné »

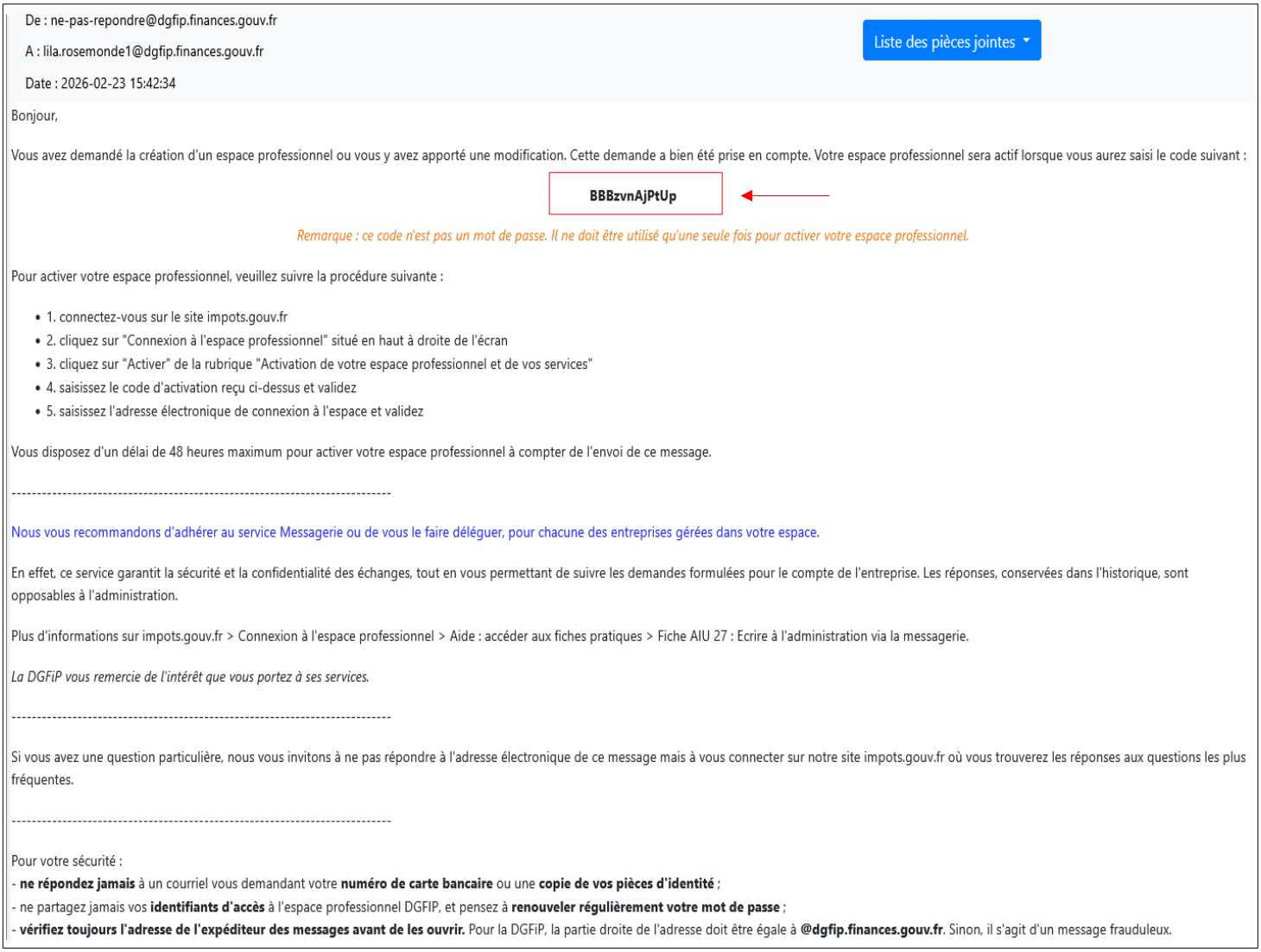
- soit vous n'avez pas encore récupéré votre code d'activation dans votre messagerie électronique

↳alors cliquez sur le bouton « Fermer », vous procéderez à l'activation une fois le courriel d'activation récupéré (le chemin pour effectuer l'activation y figurera)

Rappel du chemin d'activation : www.impots.gouv.fr > Connexion à l'espace professionnel > Activer

⚠ **Vous devez activer votre espace dans le délai de 48h.**
Au-delà de ce délai, le code d'activation reçu sera inopérant et vous devrez reprendre la procédure de modification de votre adresse électronique de connexion depuis le début pour recevoir un nouveau code vous permettant l'activation.

Voici un exemple de courriel contenant un code d'activation envoyé à l'adresse électronique que vous avez nouvellement choisie comme identifiant :



De : ne-pas-repondre@dgfip.finances.gouv.fr
A : lila.rosemonde1@dgfip.finances.gouv.fr
Date : 2026-02-23 15:42:34

Liste des pièces jointes

Bonjour,

Vous avez demandé la création d'un espace professionnel ou vous y avez apporté une modification. Cette demande a bien été prise en compte. Votre espace professionnel sera actif lorsque vous aurez saisi le code suivant :

BBBzvnAjPtUp

Remarque : ce code n'est pas un mot de passe. Il ne doit être utilisé qu'une seule fois pour activer votre espace professionnel.

Pour activer votre espace professionnel, veuillez suivre la procédure suivante :

- 1. connectez-vous sur le site impots.gouv.fr
- 2. cliquez sur "Connexion à l'espace professionnel" situé en haut à droite de l'écran
- 3. cliquez sur "Activer" de la rubrique "Activation de votre espace professionnel et de vos services"
- 4. saisissez le code d'activation reçu ci-dessus et validez
- 5. saisissez l'adresse électronique de connexion à l'espace et validez

Vous disposez d'un délai de 48 heures maximum pour activer votre espace professionnel à compter de l'envoi de ce message.

Nous vous recommandons d'adhérer au service Messagerie ou de vous le faire déléguer, pour chacune des entreprises gérées dans votre espace.

En effet, ce service garantit la sécurité et la confidentialité des échanges, tout en vous permettant de suivre les demandes formulées pour le compte de l'entreprise. Les réponses, conservées dans l'historique, sont opposables à l'administration.

Plus d'informations sur impots.gouv.fr > Connexion à l'espace professionnel > Aide : accéder aux fiches pratiques > Fiche AIU 27 : Ecrire à l'administration via la messagerie.

La DGFiP vous remercie de l'intérêt que vous portez à ses services.

Si vous avez une question particulière, nous vous invitons à ne pas répondre à l'adresse électronique de ce message mais à vous connecter sur notre site impots.gouv.fr où vous trouverez les réponses aux questions les plus fréquentes.

Pour votre sécurité :
- **ne répondez jamais** à un courriel vous demandant votre **numéro de carte bancaire** ou une **copie de vos pièces d'identité** ;
- ne partagez jamais vos **identifiants d'accès** à l'espace professionnel DGFIP, et pensez à **renouveler régulièrement votre mot de passe** ;
- **vérifiez toujours l'adresse de l'expéditeur des messages avant de les ouvrir.** Pour la DGFiP, la partie droite de l'adresse doit être égale à **@dgfip.finances.gouv.fr**. Sinon, il s'agit d'un message frauduleux.

🏳 **FIN d'étape :** votre espace professionnel accessible par la saisie d'une adresse électronique et d'un mot de passe est en attente d'activation.

⚠ **Vous devez l'activer dans le délai de 48h pour que la modification de votre adresse électronique de connexion soit effective.**
Remarque : tant que cette modification n'aura pas été activée, seule l'adresse électronique que vous utilisez jusqu'à présent vous permettra l'accès à votre espace.

4.2 Activation de l'espace professionnel avec la nouvelle adresse électronique de connexion

L'enchaînement des écrans dépend de l'action effectuée à la fin de la 1ère étape (action sur le bouton « OK » ou sur le lien « Activez votre espace abonné »).

4.2.1 Si vous avez cliqué sur le bouton « OK », vous accédez à la suite de la procédure depuis www.impots.gouv.fr

L'accès se fait depuis la page d'accueil du site www.impots.gouv.fr.

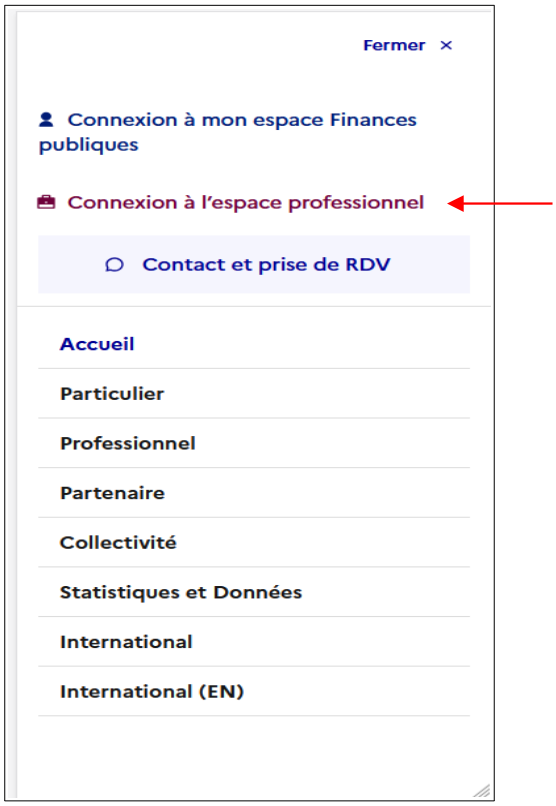
Depuis un ordinateur :



Cliquez sur "Connexion à l'espace professionnel" Connexion à l'espace professionnel

Depuis un smartphone ou une tablette:

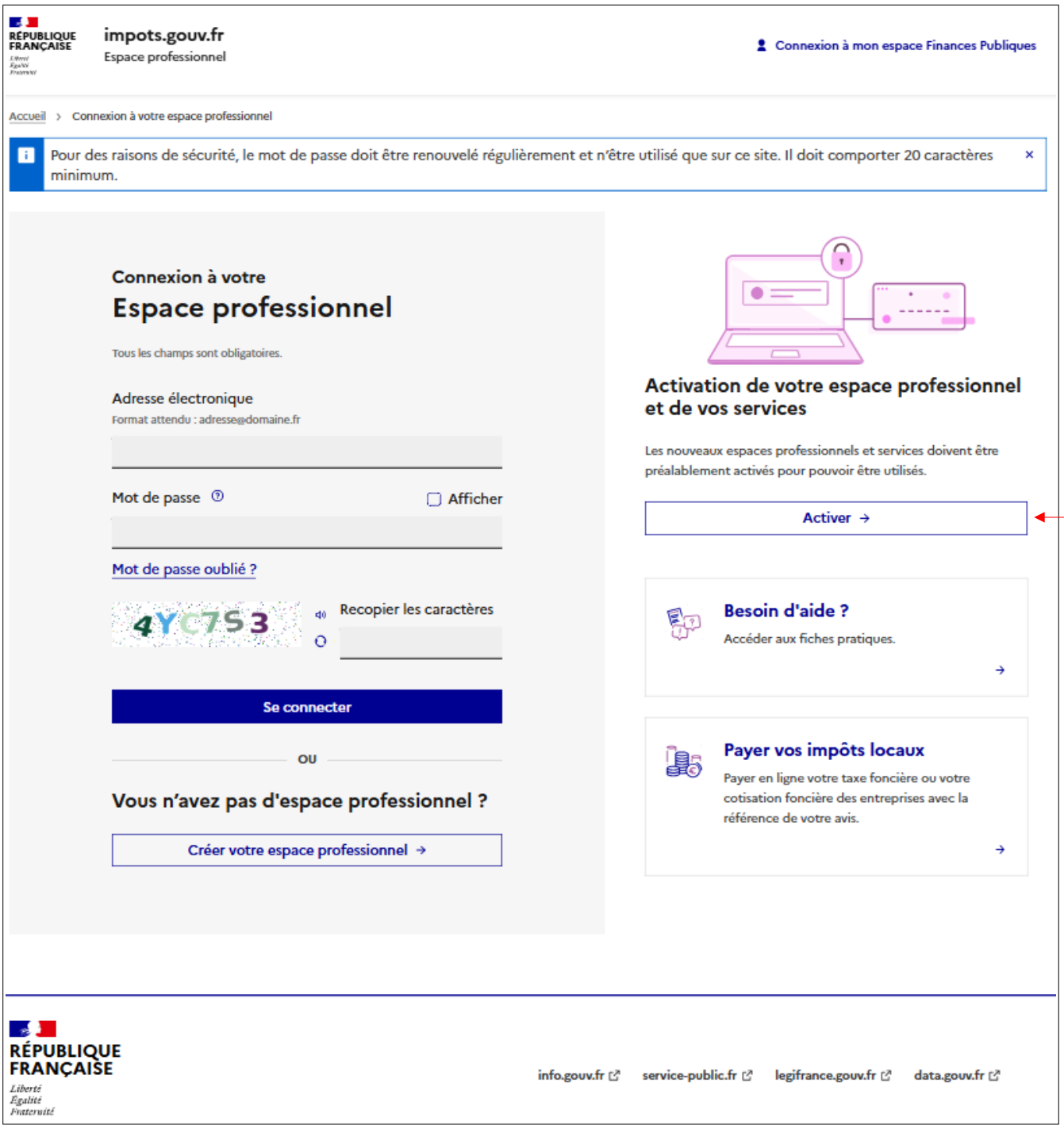




Cliquez sur le bouton "menu"

Puis cliquez sur "Connexion à l'espace professionnel" Connexion à l'espace professionnel

L'écran ci-dessous vous est ensuite affiché :

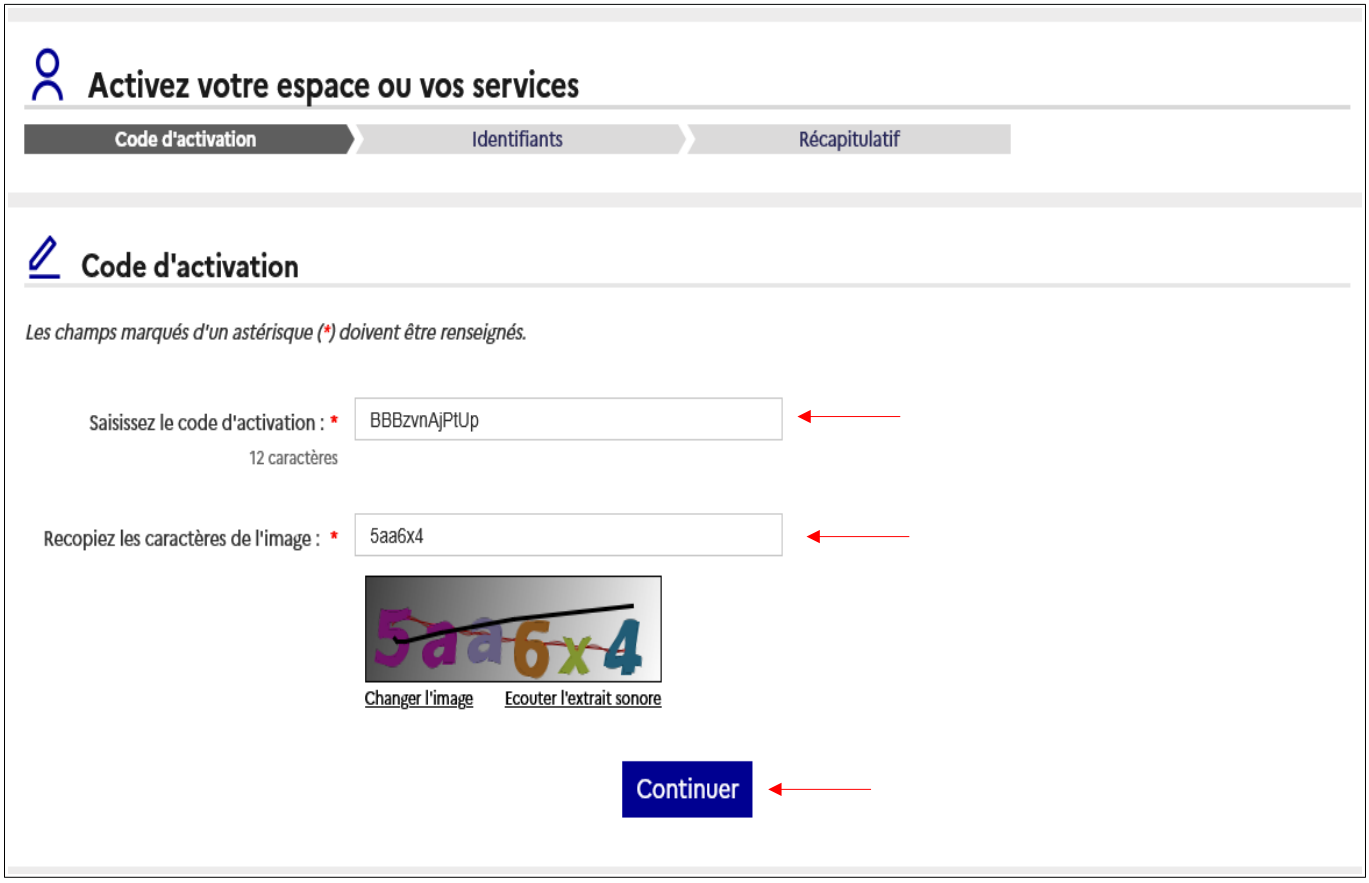


↳Cliquez sur le lien « Activer »

La suite des écrans est présentée dans le paragraphe suivant.

4.2.2 Si vous avez cliqué sur le lien d'activation, vous accédez directement à l'écran d'activation (sans passer par les écrans ci-avant)

L'écran de saisie du code d'activation vous est affiché :



↳Saisissez le code d'activation reçu par courriel ainsi que les 6 caractères de l'image.

Il ne s'agit pas ici de votre mot de passe, mais du code reçu par messagerie électronique.

↳Cliquez sur le bouton « Continuer »

Une fois le code d'activation saisi, l'écran suivant est affiché :



Saisissez l'adresse électronique de connexion à l'espace puis sur le bouton « Continuer »

Si vous restez bloqué sur la page ci-dessus après avoir cliqué sur le bouton "Valider", la modification de l'adresse électronique de connexion n'a pas abouti ; veuillez vérifier si l'option "Bloquer les fenêtres publicitaires intempestives" de votre navigateur internet est activée :

- **Si oui, vous devez ajouter le site internet de l'administration fiscale (chaîne de caractères " *.impots.gouv.fr ") dans la liste des sites autorisés. Ensuite, fermez toutes les pages du navigateur et reprenez la procédure au sous-chapitre 4.2.1 ;**
- **Si non, contactez l'assistance (cf. Chapitre 6. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche).**

Une page confirmant la modification de votre adresse électronique de connexion s'affiche :



Vous devez sauvegarder les informations récapitulatives de votre espace ; elles vous seront indispensables lors d'opérations particulières (oubli du mot de passe, changement des identifiants, etc.).

4.3 Sauvegarde des informations récapitulatives de votre espace professionnel



↳**Sur l'écran de confirmation, cliquez sur le lien « Sauvegardez ou imprimez votre formulaire »**

Les informations récapitulatives de votre espace professionnel s'affichent dans un fichier au format PDF.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

impots.gouv.fr

FINANCES PUBLIQUES

VOTRE ESPACE PROFESSIONNEL

RECAPITULATIF DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Vos coordonnées

Nom :	ROSEMONDE
Prénom :	Lila
N° d'abonné :	20260510000101
Téléphone :	0123456789
Adresse électronique de connexion :	lila.rosemonde1@dgfip.finances.gouv.fr
Adresse :	Paris FRANCE

Votre question de confiance

Question de confiance : Quelle est votre phrase secrète ?

Votre espace professionnel : document créé le 23/02/2026 à 16h05mn25s

↳Enregistrez ce fichier et éventuellement imprimez-le pour vos archives

En effet, les informations récapitulatives de votre espace seront indispensables pour certaines opérations (oubli de votre mot de passe par exemple). A tout moment vous pouvez modifier votre question de confiance depuis votre espace via les liens « Gérer mes services » puis « Modifier mes identifiants de connexion ».

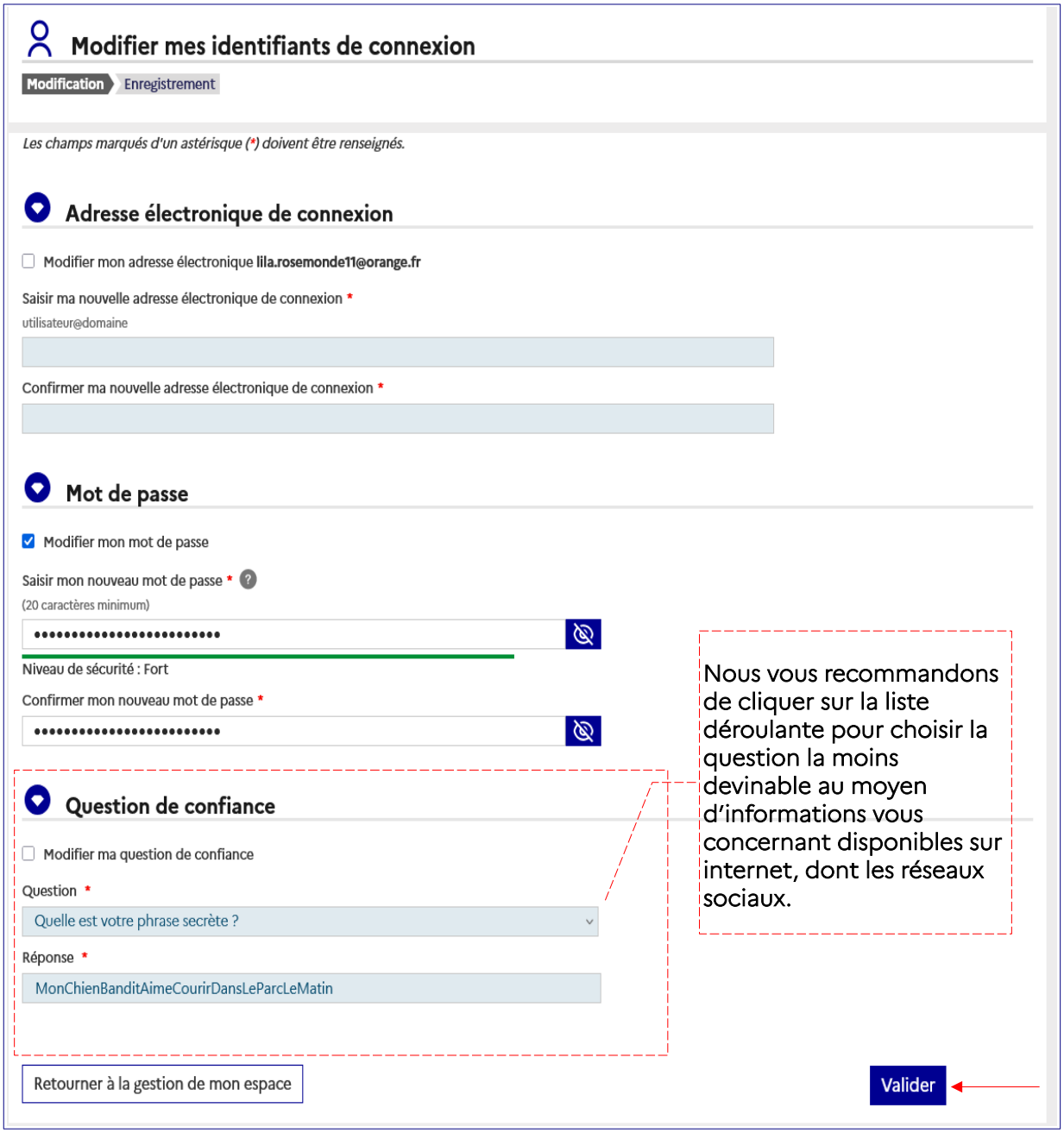
FIN d'étape : votre espace est désormais accessible en saisissant votre nouvelle adresse électronique de connexion et votre mot de passe.
Si vous essayez ultérieurement d'accéder à votre espace en saisissant votre ancienne adresse électronique de connexion, l'accès sera refusé.



Après vous être identifié avec votre nouvelle adresse électronique et votre mot de passe, vous retrouvez votre espace tel qu'il était précédemment, avec tous vos dossiers et services en ligne.

5. Modification de votre question de confiance/votre réponse

Vous arrivez sur l'écran qui vous permet de choisir le paramètre que vous souhaitez modifier :



↳**Cochez la case « Modifier ma question de confiance »**

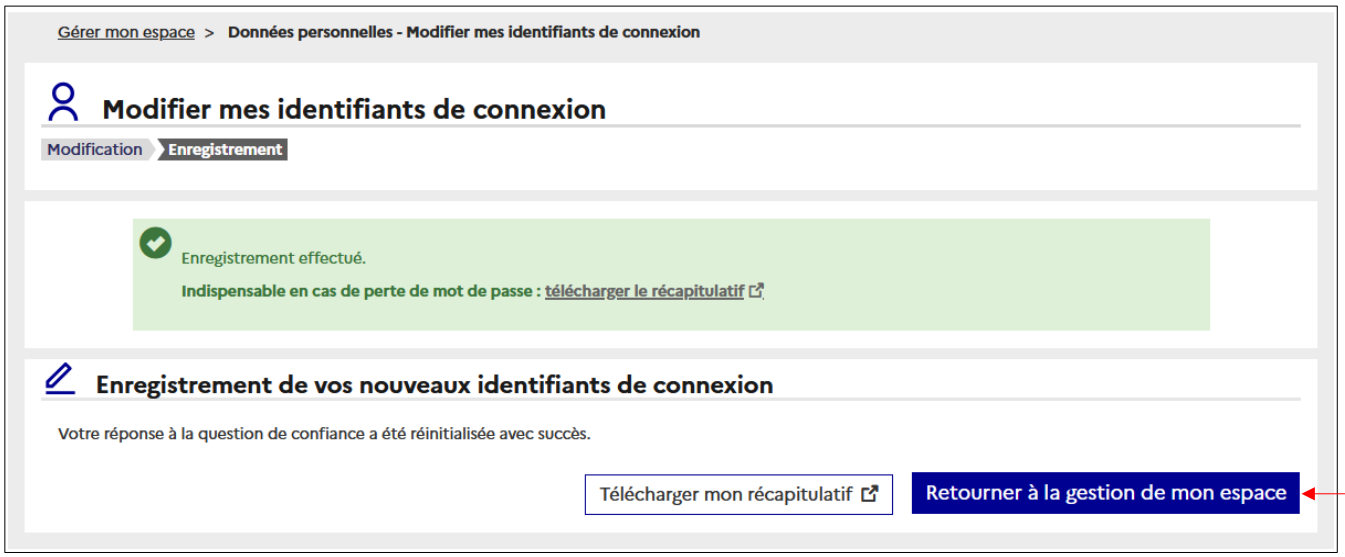
↳**Sélectionnez la question de confiance dans le menu déroulant**

↳**Renseignez la réponse à la question . Attention : Lors de l'utilisation de la question de confiance (en cas d'oubli du mot de passe), il faudra respecter scrupuleusement les**

majuscules, minuscules et accents que vous aurez saisis ici. Prenez donc soin de mémoriser exactement votre choix.

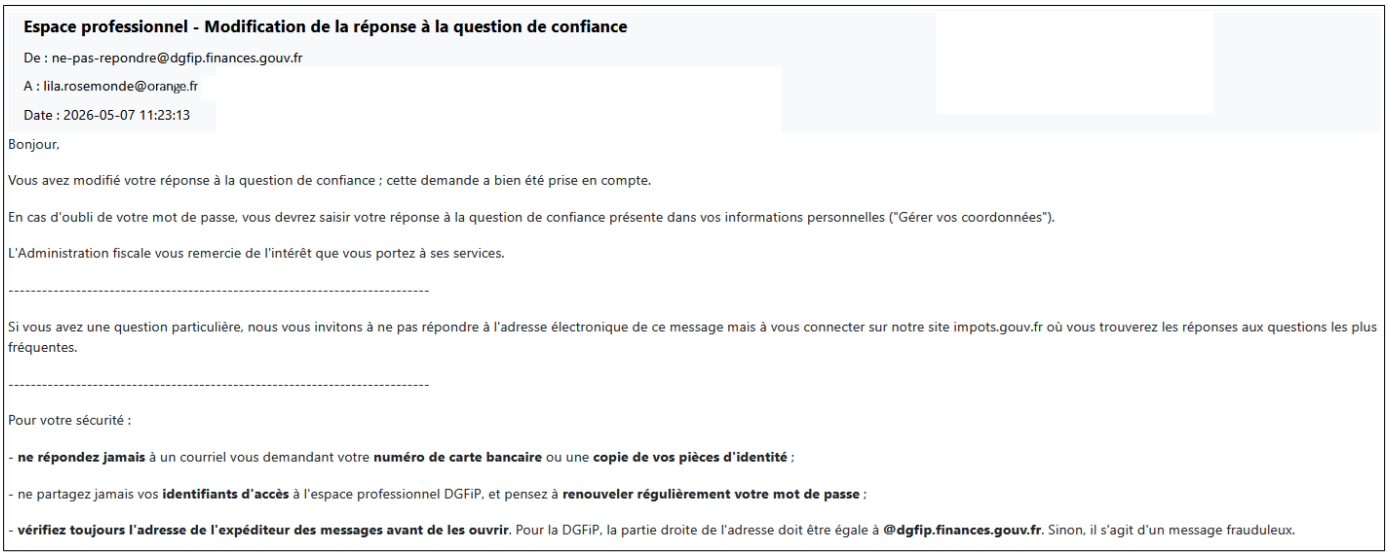
Cliquez sur le bouton « Valider »

Après la validation des modifications, l'écran de confirmation vous est alors affiché :



Cliquez sur « Retourner à la gestion de mon espace » pour revenir à la page d'accueil.

Un courriel de confirmation est également envoyé dans votre boite aux lettres électronique :



Espace professionnel - Modification de la réponse à la question de confiance

De : ne-pas-repondre@dgfip.finances.gouv.fr

A : lila.rosemonde@orange.fr

Date : 2026-05-07 11:23:13

Bonjour,

Vous avez modifié votre réponse à la question de confiance ; cette demande a bien été prise en compte.

En cas d'oubli de votre mot de passe, vous devrez saisir votre réponse à la question de confiance présente dans vos informations personnelles ("Gérer vos coordonnées").

L'Administration fiscale vous remercie de l'intérêt que vous portez à ses services.

Si vous avez une question particulière, nous vous invitons à ne pas répondre à l'adresse électronique de ce message mais à vous connecter sur notre site impots.gouv.fr où vous trouverez les réponses aux questions les plus fréquentes.

Pour votre sécurité :

- **ne répondez jamais** à un courriel vous demandant votre **numéro de carte bancaire** ou une **copie de vos pièces d'identité** ;

- ne partagez jamais vos **identifiants d'accès** à l'espace professionnel DGFiP, et pensez à **renouveler régulièrement votre mot de passe** ;

- **vérifiez toujours l'adresse de l'expéditeur des messages avant de les ouvrir**. Pour la DGFiP, la partie droite de l'adresse doit être égale à **@dgfip.finances.gouv.fr**. Sinon, il s'agit d'un message frauduleux.

FIN de la procédure de modification de la question de confiance/la réponse.

Sauvegardez votre question de confiance et sa réponse.

6. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, **l'assistance aux usagers des téléprocédures** est joignable de **8h00 à 18h00** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✔ le téléphone via le **n° 0809 400 210** (service gratuit + prix appel) ;
- ✔ le formulaire électronique disponible depuis le site www.impots.gouv.fr > Contact et prise de RDV > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne des données (EFI, GIR-Pilier 2) > Accéder au formuel.